

Un service notarial performant pour une satisfaction client optimale

Nos 25 ans d'expérience vous certifient une qualité de service et de conseil. Notre nouvelle structure parisienne, jeune et réactive, a été fondée sur un concept de digitalisation des dossiers (office zéro papier) qui vous garantit des délais raccourcis et permet des tarifs étudiés au plus juste.



Un notaire inaccessible ?

Dès l'ouverture de votre dossier :

Nous vous communiquons les noms, ligne directe, portable et courriel du notaire responsable de votre dossier.

Vous accédez à votre **espace personnel par internet, 7j/7 et 24h/24**. Vous pouvez ainsi, lorsque vous le souhaitez, consulter et éditer :

- l'avancement de votre dossier,
- les pièces reçues par l'étude,
- les projets d'actes,
- la copie des actes signés.
- votre compte à l'office

Dès la signature :

une copie de l'acte est mise à votre disposition dans votre **espace personnel**. Elle y sera conservée à votre attention pour une durée illimitée.



Des délais trop longs ?

Notre office a opté pour la digitalisation de tout le processus notarial avec un objectif « zéro papier ».

- Sur votre espace personnel sécurisé, vous pouvez nous communiquer directement les pièces et informations nécessaires. Avec votre implication, **nous pouvons ainsi raccourcir les délais et signer les actes plus rapidement.**
- La signature de l'acte se fait de manière électronique quel que soit le lieu de signature.
- Sauf circonstances particulières, **nous soldons définitivement, les comptes du vendeur et de l'acquéreur le jour même de la signature.** Vous n'avez plus à attendre pour avoir le solde de votre compte.



Des actes trop chers et un coût peu précis ?

■ **Nos tarifs sont transparents.** Ils sont publiés sur notre site Internet et sont en tous points conformes aux décret et arrêté du 26 février 2016 fixant le tarif des notaires.

■ À l'ouverture du dossier, nous vous communiquons **une évaluation prévisionnelle du coût global** en fonction des premiers éléments communiqués.

■ **Nous vous offrons les honoraires de rédaction** de promesse de vente dans les dossiers où vendeurs et acquéreurs nous choisissent comme seul notaire.

■ Préalablement au rendez-vous de signature, **nous vous communiquons le montant exact du coût de l'acte** et effectuons l'appel de fonds correspondant.



Des horaires incompatibles avec mon emploi du temps ?

■ Nous pouvons fixer nos rendez-vous dans une amplitude horaire très large, **de 8h30 à 21h sans interruption.** Nous pouvons aussi organiser nos **rendez-vous par visioconférence.**

■ Les signatures d'actes peuvent également être organisées **à votre domicile ou dans d'autres lieux.**

■ **Un vocabulaire incompréhensible :**
Si le contenu des actes est forcément rédigé en termes juridiques, parfois difficilement compréhensibles, **nous nous engageons à vous donner des explications dans un langage clair et concis.**